

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 février à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Nedde, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23 janvier 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	25	4	29	29	1

Pour	Contre	Abstention
29	0	0

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUMONT ST PRIEST Hubert, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : GORGE Christine

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine a donné pouvoir à BAUDEMONT Dominique, BOUR Coline a donné pouvoir à Evelyne MARQUES, GASCHET Gérald a donné pouvoir à Jean-Pierre BOSDEVIGIE, GORA Richard a donné pouvoir à Mélanie PLAZANET

Membres excusés : CHAMPAUD Marc, ECHASSERIAU Vincent, SIMON Isabel

Membres absents : BODIN Pascal, COLIN Juliana, SUDRON Frédéric

Secrétaire de séance : LEBLANC Christian

Arrivée 18h46 de Jean-Pierre BOSDEVIGIE

FINANCES

Délibération n° 03-2024 : Avenant n°12 à la convention avec le Monde allant vers concernant les encombrants

L'Association Le Monde Allant Vers collecte et valorise les encombrants ménagers sur les 12 communes de notre territoire. En échange, elle reçoit de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière une rémunération calculée sur l'activité réelle de collecte effectuée, en fonction du kilométrage parcouru par les véhicules de l'association dans le cadre de la collecte des encombrants et du temps de travail nécessaire à cette collecte.

Monsieur BIDAUD, Vice-Président, indique aux membres du Conseil Communautaire que l'Association Le Monde Allant Vers sollicite, à compter de 2024, une modification tarifaire de la convention en date du 8 février 2005 comme suit :

- 26.50€ par heure travaillée au lieu de 25.6€ actuellement ;
- 1.90 € coût kilométrique poids lourd ;
- 0.65 € par kilomètre parcouru pour le fourgon.

La fréquence des passages reste inchangée à savoir 4 passages par an et par commune avec un minimum d'1m3 et un maximum de 3m3 par passage et par foyer.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident, après en avoir délibéré, de :

- **APPROUVER** les modifications tarifaires proposées ci-dessus à compter du 1er janvier 2024 ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant n°12 à la convention signée entre l'association le monde allant vers et la Communauté de Communes ;
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au Budget.
- **APPROUVER** les modifications tarifaires proposées ci-dessus à compter du 1er janvier 2024 ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant n°12 à la convention signée entre l'association le monde allant vers et la Communauté de Communes ;
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au Budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 02 février 2024

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
37120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :
Publié le : **06 FEV. 2024**

06 FEV. 2024